



06.3245

Postulat Burkhalter Didier.

Regierungsreform.

Departementsumbildung

gemäss langfristigen

Prioritäten

Postulat Burkhalter Didier.

Réforme du gouvernement.

Recomposition des départements

en fonction des priorités du pays

à long terme

Diskussion – Discussion

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 06.10.06

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 20.03.09 (DISKUSSION - DISCUSSION)

06.3653

Postulat Burkhalter Didier.

Regierungsreform.

Stellung der Bundespräsidentin

oder des Bundespräsidenten

Postulat Burkhalter Didier.

Réforme du gouvernement.

Rôle de la présidence

du Conseil fédéral

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 20.03.09

Bourgeois Jacques (RL, FR): A ce point de l'ordre du jour, la Chancellerie fédérale soumet à notre appréciation deux postulats liés à la réforme du gouvernement. Ces postulats ont été déposés par Monsieur Burkhalter, ancien conseiller national et maintenant conseiller aux Etats; je les ai repris.

Notre environnement n'est pas resté statique au cours de ces dernières décennies et a, au contraire, fortement évolué. Les divers domaines deviennent de plus en plus complexes et interdépendants. Je pense en particulier aux domaines suivants: la politique étrangère – qui nécessite une présence accrue de notre gouvernement, en particulier lorsque la météo est peu clément, voire orageuse, comme actuellement avec la crise financière; la formation, la recherche et l'innovation – domaines qui, en période de relance économique, doivent être renforcés; l'énergie – la sécurité de son approvisionnement n'est pas garantie et elle doit l'être; la santé – il faut faire face à l'évolution démographique et assurer la pérennité des assurances sociales; les denrées



alimentaires – dont les divers secteurs sont de plus en plus interdépendants, la filière agroalimentaire se développant de la fourche à la fourchette.

Face à un environnement en constante évolution et à des finances à assainir, nous ne pouvons pas nous permettre de doubles emplois et nous devrions plutôt veiller à mettre en place des structures qui renforceront les synergies et la coordination des activités tant au niveau des départements qu'au niveau des offices fédéraux. Le Conseil fédéral doit, dans le cadre de la répartition des tâches entre les départements, être prêt à remettre cette répartition en question, tout comme l'ont fait certains cantons qui ont procédé à une révision totale de leur constitution, considérant l'environnement actuel et futur de leurs sociétés respectives, et revu leur gouvernance.

Dans le cadre de la gouvernance, certains événements, tels que la crise financière que nous traversons ou, à l'avenir, le positionnement de notre pays sur la scène internationale et la croissance économique, doivent nous faire prendre conscience que la gouvernance de notre pays doit être améliorée.

Nous devons posséder des structures fortes, qui ne tanguent pas, même en cas de forte tempête. La présidence de notre gouvernement devrait être renforcée, nous ne devrions pas la limiter à un tournus au rythme d'une année. Le mandat devrait au contraire pouvoir être prolongé sur plusieurs années. La personne en charge de cette tâche devrait être libérée de certains de ses dossiers, afin de pouvoir pleinement assumer la gouvernance du pays avec la fixation, notamment, de la stratégie et des priorités.

Les autres membres du Conseil fédéral ne devraient pas perdre en visibilité – c'est une crainte exprimée dans la réponse du Conseil fédéral à l'un des postulats –, une visibilité qu'ils garderont au travers de leur domaine d'activité respectif. Et ce n'est pas, vous en conviendrez, par le biais de la visibilité qu'on gouverne le pays.

Entre-temps, une motion a été déposée au Conseil des Etats. Son auteur, le conseiller aux Etats Burkhalter, désire, avec le soutien de tous les groupes, fixer des délais pour la mise en application de cette réforme (motion 09.3155).

Comme vous pouvez le constater, de nombreux sujets et domaines méritent réflexion, études et suggestions. Nous pourrions ensuite, à la lumière des rapports fournis, qui ne sont certes que des études et non des mandats contraignants issus de motions, faire des réflexions et émettre des suggestions sur la structure idéale à mettre en place, de sorte qu'elle soit adaptée à notre environnement actuel et en adéquation avec nos attentes quant à l'exécutif de notre pays.

Vu ce qui précède, je vous invite à soutenir ces deux postulats.

Casanova Corina, Bundeskanzlerin: Der Bundesrat hat seinerzeit dem Postulat 06.3245 zugestimmt, und zwar mit Blick auf die Diskussion über eine mögliche Reorganisation der Bundesverwaltung. Diese Diskussion hat der Bundesrat vor rund einem Jahr abgeschlossen. An mehreren Klausursitzungen hat er sich intensiv mit einer Neugliederung der Departemente auseinandergesetzt und schliesslich im Mai

AB 2009 N 569 / BO 2009 N 569

2008 beschlossen, die Regierungstätigkeit mit der geltenden Gliederung der Departemente bzw. ihrer bisherigen Zusammensetzung weiterzuführen. Er hat mehrere Verschiebungen von Ämtern sowie Zusammenlegungen von Verwaltungseinheiten eingehend geprüft. Er hat auch die von Postulaten ins Spiel gebrachte Variante einer Neubildung der Departemente unter die Lupe genommen. Keine der offen diskutierten Varianten fand die Zustimmung des Kollegiums. Insbesondere vermochte keine der erörterten Optionen mit Bezug auf die Schaffung eines politischen oder organisatorischen Mehrwerts zu überzeugen. Es waren auch keine Synergieeffekte auszumachen. Denn legt man gewisse Verwaltungsteile zusammen, schafft man an anderen Orten neue Schnittstellen.

Überdies kann die Aufteilung gleicher oder ähnlicher Fragestellungen auf zwei Departemente durchaus auch zweckmässig sein und sicherstellen, dass grosse politische Weichenstellungen jeweils nicht departementsintern vorentschieden werden, sondern auf der Ebene des Bundesratskollegiums zur Sprache kommen. Hilfreich ist oft auch, wenn der Sachverstand in einer bestimmten Materie nicht in einem einzigen Departement gebündelt wird, sondern gemäss dem Vieraugenprinzip zumindest an zwei Orten vorhanden ist.

Somit kann ich im Namen des Bundesrates erklären, dass der Bundesrat den Prüfungsauftrag des Postulanten erfüllt hat und dass man den Vorstoss 06.3245 in diesem Sinne abschreiben kann.

Zum Postulat 06.3653: Die Frage der Stärkung der präsidialen Funktion taucht seit Jahrzehnten in regelmässigen Abständen immer wieder auf. Auch einige Amtsinhaber haben schon Sympathien dafür geäussert, zumeist jeweils am Ende des Präsidialjahres.

In den vergangenen Jahrzehnten hat jedes Bundesratsmitglied in der Regel mindestens ein Mal die Präsidialfunktion ausgeübt. Diese Regel liesse sich beispielsweise bei einer Verlängerung der Amtsdauer nicht mehr



aufrechterhalten. Das Prinzip der Gleichwertigkeit aller Regierungsmitglieder ist das typische Merkmal der auf Konsens und Kollegialität ausgerichteten Regierungsform in unserem Konkordanzsystem. Ob und allenfalls wie die Stärkung des Bundespräsidenten mit unserem Regierungssystem und der Gleichstellung seiner Mitglieder zu vereinbaren wäre, müsste näher geprüft werden. Bisher hat es der Bundesrat abgelehnt.

06.3245*Abstimmung – Vote*

(namentlich – nominatif; 06.3245/2081)

Für Annahme des Postulates ... 132 Stimmen

Dagegen ... 17 Stimmen

06.3653*Abstimmung – Vote*

(namentlich – nominatif; 06.3245/2082)

Für Annahme des Postulates ... 91 Stimmen

Dagegen ... 71 Stimmen